

### Public concerné (selon projet)

⇒ Professionnels (experts) diplômés (Bac+5 ou équivalent) et justifiant de 5 ans d'expérience dans le BTP ainsi que 2 ans dans l'expertise construction DO et/ou RCD (**examen CRAC**)

⇒ Professionnels du BTP, construction, immobilier & assurance :

- Artisans et salariés du BTP
- Conducteur de travaux
- Ingénieur BTP
- Économiste construction
- Architecte, maître d'œuvre
- Professions juridiques
- Agent immobilier

ayant une expérience professionnelle d'au moins 5 années dans un domaine spécialisé (**sans examen CRAC, montée en compétences uniquement**).

**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap léger.**

### Méthodologie

- ⇒ Apports théoriques et pratiques
- ⇒ Analyse de vidéos et rapports
- ⇒ Mises en situation
- ⇒ Échanges interactifs

### Supports utilisés

- ⇒ Supports pédagogiques extranet
- ⇒ Fichier / module dématérialisé

### Intervenants

⇒ **Kévin DIETSCH**

Ingénieur structure CNAM

Expert construction certifié

Diplômé RCCI incendie CNPP

Diplômé de Droit de L'Expertise Judiciaire

Formateur expertises du bâtiment

⇒ **Formateurs extérieurs**

Ingénieurs, experts CRAC, experts d'assurance, experts judiciaires, assureurs, avocats, juristes spécialistes construction

### Tarif de la formation :

**5850€ TTC**

(Exonération de TVA Art.261-4-4 CGI)

Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement ne sont pas compris.

## INTITULE DE LA FORMATION

# EXPERT(e) CONSTRUCTION CRAC (Préparation examen)

(formacodes : 41015 – 41036 – 41028 – 41049 – 41035 – 42815)

### Objectifs

Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'**EXPERT(E) CRAC** spécialiste de la construction. Préparer des professionnels à l'examen CRAC (Convention des Assurances Construction) organisé par le CNPP en leur transmettant les compétences techniques, juridiques et méthodologiques requises pour intégrer efficacement le secteur de l'expertise construction assurantielle dans le cadre de la loi Spinetta.

### Domaines d'intervention :

Assurance construction – sinistres dommage-ouvrage

### Objectifs pédagogiques

- Expliquer les fondements juridiques de l'assurance construction (loi Spinetta, Code civil, Code des assurances)
- Identifier les garanties, responsabilités et acteurs impliqués (constructeurs, assureurs, maîtres d'ouvrage)
- Maîtriser le fonctionnement des assurances DO et RC, ainsi que leurs articulations
- Appliquer les règles et usages de la convention CRAC
- Maîtriser les principales pathologies du bâtiment
- Conduire une mission d'expertise selon les règles professionnelles
- Évaluer techniquement et financièrement un sinistre
- Répartir les responsabilités entre acteurs
- Rédiger un rapport d'expertise recevable dans un contexte CRAC
- Réussir les épreuves de l'examen CRAC (QCM, rapport écrit, oral)

### Contenu de la formation – programme

- **Module 1** : Cadre juridique et Loi Spinetta
- **Module 2** : Assurances Construction – DO, RC, TRC, PJ
- **Module 3** : Convention CRAC – principes et fonctionnement
- **Module 4** : Pathologies et désordres du bâtiment
- **Module 5** : Méthodologie d'expertise CRAC
- **Module 6** : Techniques de rédaction et rapport d'expertise
- **Module 7** : Droit procédural et articulation judiciaire
- **Module 8** : Atelier pratique 1 – Cas techniques et rédaction
- **Module 9** : Atelier pratique 2 – Jeu de rôle et oral
- **Module 10** : Préparation à l'examen CRAC (CNPP)

### En savoir plus sur la formation...

**Durée : 10 jours (70 heures) – examen blanc compris – 10 personnes maximum**  
Parcours de formation en centre ou à distance selon les inscrits.

Possibilité de parcours individuel e-learning asynchrone supervisé (selon les disponibilités de l'apprenant)

### Module 1 : Cadre juridique et Loi Spinetta

- Origine et principes de la loi Spinetta
- Responsabilités des constructeurs (art. 1792 et suivants)
- Rôle du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et des assurances obligatoires
- Différence entre garantie décennale, biennale et parfait achèvement

### Module 2 : Assurances Construction – DO, RC, TRC, PJ

- Contrat DO : mécanisme, délais, indemnisation
- RC décennale : exclusions, recours, délais
- TRC, PJ : usages, articulation
- Risques assurés et non assurés – limites de garantie

### Module 3 : Convention CRAC – principes et fonctionnement

- Historique, cadre et objectifs de la convention
- Rôle de l'expert commun : mission, neutralité, limites
- Procédure amiable et reddition d'expertise
- Acteurs CRAC : assureurs, MOA, entreprises

### Module 4 : Pathologies et désordres du bâtiment

- Gros œuvre : fissures, infiltrations, fondations
- Second œuvre : cloisons, enduits, revêtements
- Lecture de plans, principes de structure
- Outils de diagnostic et de constat (caméras, humidimètre, jauges, etc.)
- Terminologies de la construction

### Module 5 : Méthodologie d'expertise CRAC

- Déroulement de mission : convocation, contradictoire, relevés
- Analyse des causes, constat des désordres
- Estimation des dommages et chiffrage
- Répartition des responsabilités

### Module 6 : Techniques de rédaction et rapport d'expertise

- Structure du rapport CRAC
- Rédaction claire, neutre et synthétique
- Erreurs fréquentes à éviter
- Grille de lecture et critères de recevabilité

### Module 7 : Droit procédural et articulation judiciaire

- Introduction à l'expertise judiciaire vs amiable
- Contradiction, impartialité, règles déontologiques
- Interaction entre experts, assureurs, avocats, magistrats
- Notions de subrogation, recours et responsabilités croisées

## Programme détaillé (suite)

### Module 8 : Atelier pratique 1 – Cas techniques et rédaction

- Analyse de sinistres type (DO, RC)
- Travail en binôme ou trinôme sur dossiers réels
- Rédaction assistée d'un rapport d'expertise CRAC
- Corrections individualisées et débriefing

### Module 9 : Atelier pratique 2 – Jeu de rôle et oral

- Simulation de mission complète : jeu de rôle expert/assureur/entreprise
- Représentation contradictoire des points de vue
- Exercice oral : présentation des conclusions
- Retours formatifs et préparation mentale à l'oral

### Module 10 : Préparation à l'examen CRAC (CNPP)

- Format réel : QCM, écrit, oral
- Entraînement intensif au QCM (cas pratiques)
- Simulation d'un sujet d'écrit sur 3 heures
- Exercice oral chronométré

### Examen final oral et écrit

- Présentation orale des conclusions devant un formateur
- Entretien individuel de validation des acquis

### Contrôle des acquis & satisfaction

- ▶ Évaluation de l'acquisition des compétences en contrôle continu + examen BLANC final
- ▶ Évaluation de la satisfaction des participants sous forme de questionnaire

À l'issue de la formation et en cas de réussite aux examens finaux, **une attestation de compétences professionnelles** sera délivrée à l'apprenant.

### Débouchés professionnels

- Expert(e) CRAC spécialiste en sinistres construction après succès aux examens CNPP

### Montée en compétences

- Expert(e) d'assurance IARD spécialiste bâtiment
- Télé-Expert(e) d'assurance en sinistres bâtiment
- Gestionnaire sinistres assurance
- Assistant(e) d'expert assurance
- Expert privé, d'Assuré